



INTER SYNDICALE NATIONALE
AUTONOME REPRÉSENTATIVE
DES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Lyon – 21 octobre 2015 – 16h00

Troisième cycle des études médicales – Médecine Générale **Pas de réforme sans les internes !**

Alors que la composition de la commission dédiée à cette réforme¹ prévoit d'écarter des débats l'un des deux grands syndicats d'internes (l'ISNAR-IMG ou l'ISNI), le Conseil d'Administration de l'ISNAR-IMG vient de réaffirmer ses positions sur la réforme de l'internat de médecine générale. Il s'oppose ainsi aux arguments politiques des enseignants.

Un internat en 3 ans pour la Médecine Générale

Un Diplôme d'Etudes Spécialisées de Médecine Générale en 3 ans avec davantage de stages ambulatoires (c'est-à-dire en cabinets médicaux plutôt qu'à l'hôpital), un stage semestriel permettant d'aborder à la fois la santé de la femme et celle de l'enfant, ainsi qu'un stage de prise en charge de la personne âgée : les internes de Médecine Générale demandent avant tout l'amélioration de leur formation.

L'atout « temps de travail »

La réforme du temps de travail des internes devrait leur permettre de dédier l'équivalent d'une journée hebdomadaire à leur formation théorique. Il sera possible de les accompagner dans leur réflexion sur les situations cliniques qu'ils rencontrent, de leur enseigner les notions essentielles à leur pratique future et de les encadrer au mieux dans leurs travaux de mémoire et de thèse. L'Université devra leur en donner les moyens en renforçant l'encadrement pédagogique au sein des Départements de Médecine Générale.

Ni précipitation ...

Un projet d'arrêté du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a fuité récemment. Il prévoyait la mise en place de la réforme du troisième cycle des études médicales pour la rentrée 2016 ainsi qu'un allongement de la durée des études de Médecine Générale d'une année. Prenons le temps de bien faire : préparons ensemble la rentrée universitaire 2017 sans allongement de la durée de nos études déjà longues.

... ni division !

Le décret relatif à la CNEMMOP prévoit la présence d'un seul représentant des internes en médecine. Or, ceux-ci sont représentés par deux intersyndicales, interlocuteurs quotidiens des ministères (l'un – l'ISNAR-IMG – représentant 6300 internes de Médecine Générale ; l'autre représentant historiquement les internes des hôpitaux). Exclure *de facto* l'une de ces organisations serait une erreur politique majeure. Les internes ne se diviseront pas !

Les internes de Médecine Générale plaident pour une amélioration de leur formation (théorique et pratique) sans allongement de la durée de leurs études. Ils sauront faire entendre leurs voix s'ils sont exclus de la commission ad hoc.

Florian SAVIGNAC,
Porte Parole de l'ISNAR-IMG.

Contacts Presse :

Trystan BACON - Président
06 73 07 53 01 - president@isnar-img.com

Florian SAVIGNAC – Porte Parole
06 73 07 52 85 - porteparole@isnar-img.com

A propos



L'Inter-Syndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG) : ... a été fondée en 1997, veille à l'information et à la défense des internes de médecine générale ainsi qu'à leur représentation auprès des pouvoirs publics. Elle organise chaque année le Congrès des Internes de Médecine Générale.

... fédère 22 associations et syndicats locaux représentant environ 6000 internes de Médecine Générale.

*... est une union de syndicats professionnels (livre IV du Code du Travail) et d'associations (loi 1901).
... est reconnue représentative des internes en médecine générale sur tout le territoire national depuis 1999.
... est membre de la FAGE – 2001, et donc représentée au CNESER.
... est membre du Conseil Supérieur des Hôpitaux – 2003.*

¹ Commission Nationale des Etudes de Maïeutique, Médecine, Odontologie et Pharmacie (CNEMMOP) – [voir articles 6 et 7 du décret n°2015-813](#)